



ÉPIDÉMIE DE DENGUE EN MARTINIQUE

DOSSIER D'INFORMATION



SOMMAIRE

- 1. Situation de la dengue en Martinique au 22 août 2023** **p. 3**
 - Le sérotype DEN2 : contexte et risques p. 3

- 2. Les gestes de prévention : accessibles à tous et efficaces** **p. 5**
 - Destruction des gîtes pour éviter la prolifération de Aedes Aegypti p. 5
 - Protection individuelle contre les piqûres pour casser les chaînes de transmission p. 5

- 3. Le Psage dengue : un outil au service de la gestion des epidemies** **p. 6**
 - Une veille sanitaire constante pour faire face aux pics épidémiques p. 6
 - Des mesures de gestion adaptées au niveau de risque p. 7
 - Définition et bilan des mesures prises au 1er semestre 2023 p. 8

- 4. Ce qui change en phase 4, épidémie confirmée** **p. 8**
 - Pilotage Préfecture p. 8
 - Renforcement de la surveillance épidémiologique et réponse au système de santé p. 9
 - Lutte anti-vectorielle et renforcement de l'hygiène et de l'environnement p. 9
 - Communication et mobilisation sociale : rôle des collectivités p. 10

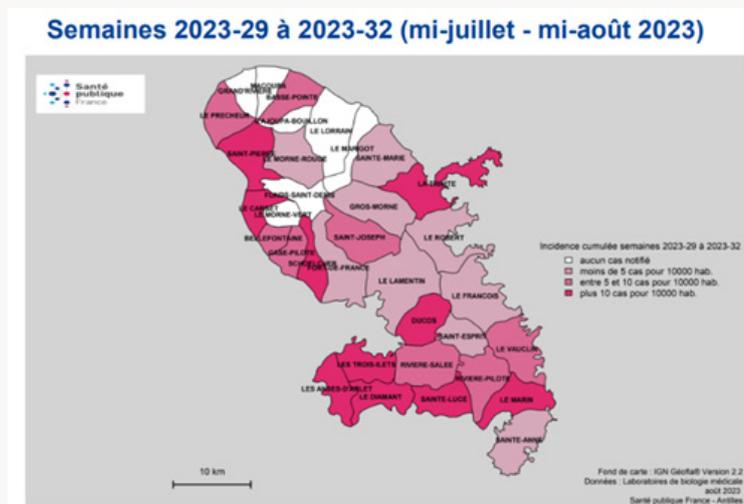




Situation de la dengue en Martinique au 22 août 2023

La Martinique a connu depuis la mi-juillet une recrudescence des cas de dengue. Au cours des quatre dernières semaines (2023-29 à 2023-32), les cas confirmés de dengue étaient enregistrés dans 27 communes de l'île versus 18 communes pour les quatre semaines précédentes (semaine 2023-25 à 2023-28) avec une circulation virale qui s'intensifie dans les communes du Centre et très nettement dans celles du Nord de la Martinique. Les communes des Trois-Ilets (55 cas), de Schœlcher (34 cas), de Fort-de-France (30 cas) et de Saint-Pierre (20 cas) enregistrent le plus grand nombre cumulé de cas au cours des 4 dernières semaines. L'analyse géographique des cas confirmés conforte la propagation croissante du virus sur une large étendue du territoire avec dix communes qui enregistrent des taux d'incidence supérieurs à 10 cas pour 10 000 habitants.

La surveillance épidémiologique assurée par **Santé Publique France Antilles** repose sur trois types d'indicateurs, qui continueront d'être suivis pour évaluer et limiter les risques d'impact sur le système hospitalier.



En semaine 32, les valeurs estimatives de ces indicateurs sont :

- 96 cas biologiquement confirmés
- 490 cas évocateurs en médecine de ville
- 50 Nb de passages aux urgences
- 10 Nb de personnes hospitalisées après passage aux urgences.

Le sérotype DEN2 : contexte et risques

La dengue est l'arbovirose la plus répandue au monde, à laquelle la Martinique est régulièrement exposée. Tropicale comme le paludisme, c'est par contraste une maladie qui touche les zones urbaines. Il existe quatre sérotypes distincts mais étroitement apparentés de ce virus (DENV-1, DENV-2, DENV-3 et DENV-4).

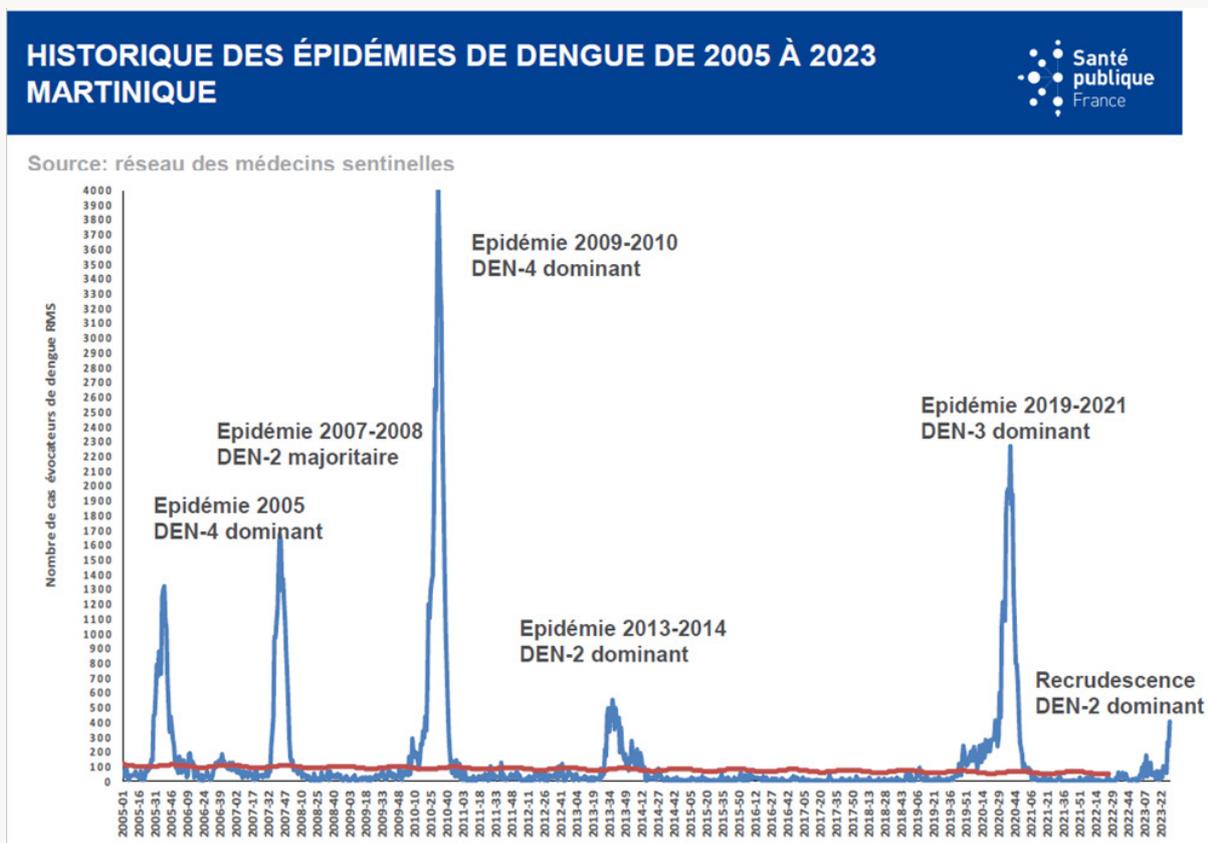




Ce qu'il faut retenir :

- L'infection par un sérotype confère une immunité à long terme au sérotype homologue, mais pas aux autres sérotypes ;
- Une infection antérieure par le DENV augmente le risque de contracter une dengue sévère .
- Il n'existe pas de traitement spécifique contre la dengue/dengue sévère. La détection précoce et l'accès à des soins médicaux appropriés réduisent considérablement les taux de mortalité de la dengue sévère.

Le Sérotype DENV2 n'ayant pas circulé en Martinique depuis 2013, les enfants de moins de dix ans constituent une population naïve qui ne dispose pas d'immunité. Il convient de garder une grande vigilance quant à la survenue de formes sévères chez des populations jeunes ou à risque et en particulier celles primo-infectées au cours de la dernière épidémie de dengue.



La forme hémorragique de la maladie représente environ 1% des cas de dengue dans le monde, et est extrêmement sévère. Chez les enfants de moins de quinze ans notamment, un état de choc hypovolémique (déficit de plasma sanguin dans le système circulatoire) peut, entrainer des douleurs abdominales, et, sans perfusion, provoquer la mort.





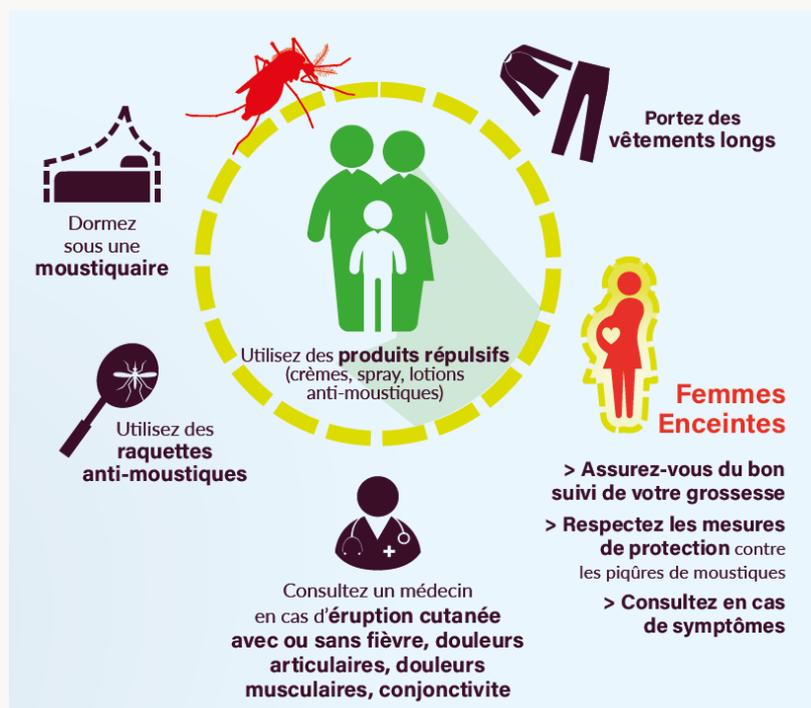
Les gestes de prévention : efficaces et accessibles à tous

La dengue circule aux Antilles tout au long de l'année selon un mode de transmission endémo-épidémique avec une intensité saisonnière variable selon les années. La recrudescence saisonnière cette année est imputable pour une large part à la pluviométrie qu'a connu la Martinique dès le mois de Juin (passage de la Tempête tropicale Bret). Cependant, l'urbanisation, la densité de population, la mobilité humaine, les pratiques de stockage de l'eau, etc. sont autant de facteurs qui jouent un rôle déterminant dans la prolifération des moustiques et la transmission du virus. Pour lutter contre la maladie, la mobilisation sociale autour de la destruction des gîtes larvaires et de la protection contre les piqûres de moustiques est indispensable.

Destruction des gîtes pour éviter la prolifération de *Aedes Aegypti*



Protection individuelle contre les piqûres pour casser les chaînes de transmission





Le PSAGE Dengue : un outil au service de la gestion des épidémies

Le programme de surveillance, d'alerte et de gestion des épidémies de dengue (PSAGE) repose sur une concertation continue entre les experts en maladies infectieuses réunis au sein du Comité technique des arboviroses (ex-CEMIE) ; et les administrations et élus rassemblés en cellule de gestion, sous l'égide de l'ARS puis du Préfet (à partir de la phase 4).

Le PSAGE propose une graduation des réponses à apporter selon les périodes de l'endémo-épidémie. Le déclenchement de l'alerte entraîne l'activation de plans d'intervention coordonnés. Il s'agit de mettre en œuvre des actions visant à limiter l'ampleur et la gravité du phénomène.

Une veille sanitaire constante pour faire face aux pics épidémiques

Les données relatives à la surveillance épidémiologique en Martinique sont partagées chaque semaine entre Santé Publique France Antilles et l'ARS.

Elles se fondent en routine sur trois sources :

- **Le réseau des médecins sentinelles** : évolution temporelle et spatiale des consultations pour suspicion de dengue en médecine de ville,
- **Le réseau local et inter régional des laboratoires de biologie** (hôpital et CNR) : évolution temporelle et spatiale des cas ayant une confirmation biologique (NS 1 et/ou RT PCR) et mise en évidence des sérotypes circulants,
- **Le réseau SurSaUD[®]** : évolution temporelle des passages aux urgences pour suspicion de dengue à l'hôpital.

En période de recrudescence saisonnière, le PSAGE prévoit de surcroît la consultation du **Comité technique de suivi des arboviroses**. Animé par Santé publique France Antilles, il a pour rôle d'apporter un éclairage scientifique aux stratégies de lutte contre la dengue.

Ce comité représente un lieu d'échanges entre techniciens de disciplines différentes : de l'entomologie, de la démoustication, de la clinique, de la virologie, de la biologie et de l'épidémiologie.





PHASE	DENOMINATION	INTERPRETATION EPIDEMIOLOGIQUE	CHRONOLOGIE 2023
Phase 1	Phase de transmission sporadique	Existence de cas sporadique	Février 2023
Phase 2 Niveau 1	Phase de foyers isolés	Foyers isolés ou foyers sans lien(s) épidémiologique(s)	2 mars 2023
Phase 2 Niveau 2	Phase de circulation active du virus	Foyer(s) à potentiel évolutif ou foyers multiples avec liens épidémiologique(s) entre eux	21 juin 2023
Phase 3	Phase de risque épidémique	Franchissement par le cas cliniquement évocateurs du niveau maximal attendu	27 juillet 2023
Phase 4 Niveau 1	Phase épidémique	Epidémie confirmée (cf. critère épidémique d'alerte)	22 août 2023
Phase 4 Niveau 2	Phase épidémique à formes sévères	Epidémie avec fréquence élevée de formes sévères	
Phase 5	Phase de retour à la normale	Dès le passage des cas cliniquement évocateurs en deçà du niveau maximum attendu. Jusque là la fin de l'épidémie (cf. critère de fin d'épidémie) et le passage en fin de transmission sporadique, de foyer isolés ou de circulation active du virus.	

Des mesures de gestion adaptées au niveau de risque

La cellule de gestion des épidémies a un rôle décisionnel.

Elle est composée des membres suivants :

- Le Préfet (Président de la cellule)
- Le Président de la Collectivité Territoriale,
- Les Président de l'association des Maires, et des EPCI
- La Directrice Générale de l'Agence Régionale de santé,
- La Rectrice,
- Le Directeur Général du CHUM,
- Le Commandant des forces armées

Elle a pour mission principale d'assurer la mise en œuvre de mesures graduées de gestion autour des quatre leviers d'action :

1. Suivi épidémiologique et préparation de la réponse du système de santé
2. Actions de lutte anti-vectorielle spécialisée (investigations entomologiques)
3. Campagne d'information et de sensibilisation
4. Mobilisation sociale pour des actions individuelles au sein des communautés



Définitions et bilan des mesures prises au 1er semestre 2023

Renforcement de la surveillance épidémiologique :

- Sensibilisation des laboratoires, identification du sérotype majoritaire
- Recueil du bed management : nombre passages aux urgences, hospitalisations, cas sévères, ...

Préparation de la réponse du système de santé et organisation de l'offre de soins

- Information aux professionnels de santé : libéraux, établissements de santé et établissements médico-sociaux (protection des personnes âgées)
- Vigilance en particulier dans les services de pédiatrie, des urgences et de réanimation, et mise en place d'une filière dédiée à l'accueil des cas de dengue au CHUM,
- Renforcement de la régulation des soins non-programmés par le Centre 15

Campagne partenariale de sensibilisation multi-supports

- Diffusion de messages clé autour de l'élimination des gîtes larvaires, de la protection contre les piqûres et de la consultation en cas de symptômes évoquant la dengue
- Supports print, radio, TV et Web (réseaux sociaux)
- Information spécifique aux voyageurs à l'aéroport Aimé Césaire et au grand port Maritime liés aux flux des vacances.

Renforcement des actions de lutte contre le moustique :

- Prospections entomologiques (traitements autour des cas et dans les foyers, et visites domiciliaires dans les quartiers touchés)
- Contrôle de la désinsectisation des avions en provenance et aux départ des zones à risque conformément au Règlement Sanitaire International
- Réunions publiques en lien avec les communes

Ce qui change en phase 4 : épidémie confirmée

Pilotage Préfecture

Au regard des enjeux pour la continuité de la vie sociale, la gestion en Phase 4 est assurée par la Préfecture qui mobilise tous les moyens nécessaires à sa disposition, avec l'appui de l'Agence Régionale de santé, de la Collectivité territoriale de Martinique et des élus. Il s'agit de coordonner et adapter la réponse des acteurs du territoire à l'évolution épidémique.





- ▶ La cellule de gestion se réunit toutes les deux semaines et assure une mission d'aide à la décision et à la mise en œuvre des actions.
- ▶ Des plans de protection du personnel des administrations et entreprises essentielles à la vie économique et à la sécurité pourront être mis en œuvre

Renforcement de la surveillance épidémiologique et réponse du système de santé

Du point de vue biologique, la capacité de surveillance des médecins et des laboratoires doit être évaluée. En effet, il peut s'avérer nécessaire de monter en charge sur la confirmation des cas biologiques. Du point de vue médical, libéral et hospitalier, une vigilance accrue sur les cas évocateurs est mise en œuvre.

Pour éviter l'embolisation des services d'urgence trois actions complémentaires sont déployées :

- ▶ Détection et prise en charge précoces des patients à risque de formes graves (personnes âgées, drépanocytaires, comorbidité etc)
- ▶ Préparation à l'accroissement des capacités de consultation (renforcement centre 15, urgences, pédiatrie, réa, hospitalisation, filière dédiée)
- ▶ Mise en place des plans de protection des patients et des soignants

Lutte anti-vectorielle et renforcement de l'hygiène de l'environnement

Les opérations de pulvérisation autoportées réalisées par les services de démoustication de la CTM et de l'ARS, plébiscitées par le public consistent à détruire les gîtes de moustiques par la diffusion dans l'air de produits insecticides règlementés. Sans risque pour les personnes (hormis pathologies respiratoires), elles font partie intégrante des mesures de la lutte contre les vecteurs mais les recommandations d'usage sont encadrées pour trois raisons essentielles :

- L'effet des insecticides n'est pas rémanent, c'est-à-dire que le traitement n'est valable que quelques heures et que son efficacité dépend des conditions climatiques. Il doit être renouvelé après chaque pluie
- Malgré les véhicules tous terrains, les zones à atteindre par les traitements peuvent être inaccessibles et la superficie globale du territoire rend impossible une couverture exhaustive
- Une utilisation massive et incontrôlée de ces produits peut entraîner des résistances chez le moustique.

Au plus près du terrain en Martinique, les relevés entomologiques du service de Lutte anti-vectorielle confirment que les fûts, les grands récipients et les pneus en eau sont les plus susceptibles d'être confirmés comme des gîtes larvaires (taux de positivité supérieur à 50%).





Aussi les stratégies de lutte anti-vectorielle devront être adaptées :

- ▶ Alimentation du SI-LAV pour une priorisation des zones d'intervention
- ▶ Renforcement des équipes de LAV pour une action de sensibilisation en proximité
- ▶ Actions sur les encombrants et entretiens des lieux publics

Communication et mobilisation sociale : rôle des collectivités

La sensibilisation des publics est indispensable à la prévention de la dengue. Une stratégie de communication par vague pour tenir compte des flux de circulation des touristes et résidents entre août et octobre pour vulgariser les messages techniques et atteindre les cibles.

- ▶ Communication multicanal (Radio, TV, Web) et Multilingue (français/créole/anglais)
- ▶ Relai des messages sur les lieux de vie et accueillant du public (voitures sono, activation des réseaux des différents services publics)
- ▶ Opérations coup de poing/jeux concours à créer avec les collectivités et matière de mobilisation

Les EPCI, les mairies et leurs services sont des relais indispensables pour une mobilisation sociale efficace. La Préfecture, l'Agence Régionale de santé et la Collectivité Territoriale accompagnent les élus de proximité à mener à bien leur mission d'information et de gestion pour une implication sociale massive.

Au nombre des actions à mener au cours de cette phase épidémique :

- ▶ Séances d'information vers leurs administrés en lien avec le service de démoustication (réunions de quartier, réunions publiques, diffusion de messages de prévention...)
- ▶ Implication massive pour la suppression des gîtes : à domicile, dans l'environnement et lieux publics (en particulier des lieux accueillant du public sensible : établissements scolaires et petite enfance, hébergement personnes âgées...)
- ▶ Actions sur les déchets, encombrants, dépôts sauvages et VHU : communication renforcée sur les filières, mise en place d'actions ciblées et médiatisées sur les VHU.





Adoptons des gestes simples



STOP AUX MOUSTIQUES BARÉ-Y !

J'ÉLIMINE LES
EAUX STAGNANTES



JE CHANGE L'EAU
2 FOIS PAR SEMAINE



JE COUVRE LES FÛTS
ET CITERNES D'EAU



JE NETTOIE LES
GOUTTIÈRES



JE ME PROTÈGE
DES PIQÛRES



PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ars
Agence Régionale de Santé
Martinique

Collectivités
Territoriales
de Martinique





Pour vous PROTÉGER pendant votre séjour

DENGUE
CHIKUNGUNYA
ZIKA



**TOUS RESPONSABLES
STOP AUX MOUSTIQUES !
BARÉY !**



Dormez
sous une
moustiquaire



Utilisez des produits répulsifs
(crèmes, spray, lotions
anti-moustiques)



Portez des
vêtements longs



Utilisez des
raquettes
anti-moustiques



**Femmes
Enceintes**

> Assurez-vous du bon
suivi de votre grossesse

> Respectez les mesures
de protection
contre
les piqûres de moustiques

> Consultez en cas
de symptômes



Consultez un médecin
en cas d'éruption cutanée
avec ou sans fièvre, douleurs
articulaires, douleurs
musculaires, conjonctivite





CONTRE LA DENGUE

AGISSONS MAINTENANT !



Adoptons des gestes simples



STOP AUX MOUSTIQUES BARÉ-Y !

ÉLIMINE LES
EAUX STAGNANTES



JE CHANGE L'EAU
2 F OIS PAR SEMAINE



JE COUVRE LES PÔTS
ET CITERNES D'EAU



JE NETTOIE LES
GOÛTS TÊTES



JE ME PROTÈGE
DES PICHÈRES





Contacts Presse :

Préfecture

Tel : 0596 39 39 21 / Port. : 0696 45 39 76

Mél : communication@martinique.pref.gouv.fr

ARS Martinique

Port. : 0696 82 24 75

Mél : ars-martinique-communication@ars.sante.fr

CTM - Maïté CABRERA

Port. : 0696 24 67 38

Mél : maite.cabrera@collectivitedemartinique.mq